

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
07/3/12  
DOSSIER N°7029**

**ALLOCATION PERSONNALISEE AUTONOMIE (APA) - AIDES  
TECHNIQUES - MODIFICATION DE LA DOCTRINE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR  
Franck FOULON à Catherine GRAVERON  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : ALLOCATION PERSONNALISEE AUTONOMIE (APA) - AIDES  
TECHNIQUES - MODIFICATION DE LA DOCTRINE**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-07/3/12 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

### DÉCIDE,

- De poursuivre le dispositif des aides techniques dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA.DO), en modifiant la liste des aides techniques pouvant faire l'objet d'une participation départementale ;

- D'approuver la liste des aides techniques modifiée et jointe en annexe à la présente délibération ;

- D'appliquer ces nouvelles modalités pour toutes nouvelles demandes, demandes de révision et demandes de renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

La liste des aides techniques éligibles à la CFPPA reste inchangée.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**